

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 13 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 26

L’an deux mille vingt-trois, le vingt septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, M. AZIMI, M. GAYDOUK Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme RAKOTOMALALA,

(Procuration à M. GAILLARD)

Mme. BIGLIONE

(Procuration à M. LONGEAULT)

M. FARIGOULE

(Procuration à Mme AZDAD)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

Mme. KHARJA

Mme. LARABI

Mme. SIRAS

M. ODIRA

CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX 3 RUE DE L’HAUTIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**CONSIDERANT** qu’il convient d’entreprendre des travaux de consolidation 3 rue de l’Hautil,**CONSIDERANT** que cet immeuble est composé de deux lots, l’un appartenant à la ville, l’autre à Madame Ouardi,**CONSIDERANT** qu’il convient de prévoir dans une convention le cofinancement des travaux entre la ville et l’autre propriétaire,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230925-2023-DEL-71-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2023

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement Economique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Mme. AZDAD et de M. FARIGOULE représenté par Mme. AZDAD).

AUTORISE la signature de la convention de financement des travaux relatif à l'immeuble 3 rue de l'Hautil à Chanteloup-les-Vignes, annexée à la présente délibération.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230925-2023-DEL-71-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2023